

PV Assemblée des délégués 2024

Date : vendredi, 3 mai 2024
Heure : 18h30 – 20h30
Lieu : Salle communale, Rue des Petits Epineys 7, Martigny
Présentes : 74 personnes, y c. Monsieur Martinetti David, conseiller communal de la ville de Martigny
Présidence : Damien Revaz
Comité : Damien Revaz – Philippe Chanton – Christian Grütter – Mireille Bertizzolo – Frédéric Revaz – Martin Wehrli – Christophe Biolaz
Excusés:

<u>Groupes</u>	<u>Membres</u>	<u>Délégués (droit)</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants (droit)</u>
Monthey	821	9	10	9
St-Maurice	275	3	4	3
Martigny	1'755	18	19	18
Sion	2'375	24	26	24
Sierre	662	7	6	6
Viège	765	8	7	7
St-Nicolas	316	4	3	3
Brigue	1'178	12	3	3
Total	8'004	85	78	73

Majorité absolue des délégués : 37

Liste des annexes : Liste des membres présents
Présentation PowerPoint
▪ Comptes 2023 (section + cabanes)
Rapport de La Cordée
Liste des membres du comité

Ordre du jour

1. Salutations
2. Contrôle des présences
3. Nomination des scrutateurs
4. Procès-verbal de l'AD 2023 à Saint-Maurice
5. Rapport du Président
6. Rapport du Chef des cabanes
7. Rapport de la Rédaction «La Cordée»
8. Rapport du Chef de courses
9. Rapport OJ - Jeunesse
10. Adoption des rapports
11. Comptes 2023 :
 - Bilan et compte de résultat de la Section
 - Bilan et compte de résultat des cabanes
 - Contribution du fonds du sport
12. Rapport des Réviseurs
13. Acceptation des comptes et décharge au caissier et au comité
14. Election d'un vérificateur et d'un suppléant
15. Adaptation des cotisations
16. Révision des statuts
17. Fixation de la prochaine AD
18. Divers

1. Salutations

Le Président de la Section, Damien Revaz, ouvre la 158^e assemblée des délégués. Il souhaite la bienvenue aux délégués présents ici à Martigny. Il salue nos différents invités.

Monsieur David Martinetti, vice-président de la ville, nous salue au nom de la municipalité de Martigny. Il nous souhaite une excellente soirée et de bonnes délibérations. La commune nous offre l'apéro en fin de séance.

Sébastien Piccand, président du groupe de Martigny organisateur de cette AD, nous souhaite la bienvenue à Martigny.

Conformément aux statuts, l'ordre du jour paru dans La Cordée est accepté.

Une minute de silence est demandée en commémoration de plusieurs membres de longue date qui nous ont quittés l'année dernière.

2. Contrôle des présences

Une liste circule au sein de l'assemblée, elle est jointe au procès-verbal. (remarque : dans la liste manque les signatures de Christian Gruetter et de Christophe Biolaz qui étaient toutefois présents).

3. Nomination des scrutateurs

Denis Dorsaz de Martigny et Robert Burri de Monthey

4. **Procès verbal de l'Assemblée des délégués du 5 mai 2023 à Saint-Maurice**

Pour rappel, le résumé du procès-verbal figure dans la Cordée. L'assemblée renonce à sa lecture et l'accepte à l'unanimité. Damien Revaz remercie Mireille pour la prise des PV.

Les PV sont disponibles sur le site internet du club.

5. **Rapport du Président** de Monte Rosa pour l'année 2023

(Le rapport résumé figure dans la présentation qui est annexée au PV)

Damien remercie le groupe de Martigny qui nous accueille aujourd'hui et qui s'est occupé de la suite. Il souligne l'énorme travail effectué dans les groupes en les remerciant de leur investissement. Il remercie également les membres du comité, ceux de la commission des finances, de la commission des cabanes, et tous ceux qui dédient du temps pour notre section.

Nos finances sont saines. Nous manquons néanmoins de ressources pour nos projets concernant le patrimoine de montagne.

Nous avons toujours un différend en suspend avec une procédure judiciaire en 1^{re} instance qui nous a donné raison et nous attendons une décision finale. A toute fin utile, nous avons constitué des provisions.

Le CAS connaît un été record pour ses cabanes. Nous devons travailler sur l'amélioration de leur rentabilité et tenir compte des habitudes de nos clients qui les fréquentent toujours plus pour le plaisir.

Le travail concernant la rénovation de la cabane de Schönbiel continue et nous avons également des ambitions pour la Cabane des Dix. Le nombre de nos membres est en légère augmentation et notre section est toujours la 3^e plus grande de Suisse.

Le CAS CH connaît quelques difficultés. L'organisation du championnat du monde d'escalade en 2023 s'est soldée avec un énorme déficit ; le budget 2024 est déficitaire. Le projet révision des statuts a créé de vives tensions entre les sections et le comité central. Ce projet a finalement été abandonné. Deux commissions ont été mises sur pieds afin de traiter les problèmes que rencontre actuellement le CAS : le déficit des championnats du monde 2023 et le déséquilibre des finances.

Notre section a transmis au CAS CH une déclaration concernant les parcs solaires alpins. La question importante pour nous est le libre accès à la montagne.

6. **Rapport du Chef de cabanes** par Frédéric Revaz

Frédéric constate une légère augmentation des nuitées pour 2023. *(Vous trouverez le détail des chiffres dans la présentation PPT annexée)*

La fréquentation 2024 s'annonce bonne avec des chiffres dépassant ceux de l'hiver 2023.

Pour la **Cabane des Dix**, nous avons un problème d'accès par le pas de chèvre en période estivale. L'accès alternatif sera par le col de Riedmatten. En ce qui concerne la

cabane, nous avons apporté des améliorations au niveau de la cuisine. Une réflexion est en cours sur la suite des travaux à envisager.

Nous travaillons sur une planification générale des travaux à réaliser dans nos cabanes. En effet, nos cabanes ne sont plus des exceptions au niveau de la législation qui devient de plus en plus contraignante (eau potable, protection incendie). Nos cabanes sont considérées comme des hôtels avec de nouvelles contraintes d'exploitation et surtout des coûts de construction en constante augmentation.

Rénovation de la Cabane Schönbiel

Partie technique par Christian Grütter

Où en sommes nous avec la construction ? Les différentes phases du projet avancent comme prévu et nous avons obtenu l'autorisation de construire. D'ici cet été nous souhaitons encore clarifier quelques points, comme l'optimisation de l'espace cuisine. La commission de cabane du CAS CH demande différentes choses, notamment le chauffage au pellet et un système solaire intégré au toit. Après la clarification des exigences, nous pourrions préparer le dossier d'appel d'offre et envoyer les soumissions encore cette année. Début 2025, nous aurons exactement les montants nécessaires à la rénovation. L'estimation actuelle des coûts se monte à 3.6 millions avec une précision de +/- 10%.

Le plus grand déficit reste à trouver le financement. A cet effet nous mettons à disposition un Code QR qui permet à chacun et chacune d'effectuer un versement par Twint pour financer le projet Schönbiel.

Partie financière par Philippe Chanton

En mai 2024, nous pouvons déjà compter sur certaines donations comme le Fonds des cabanes du CAS CH, le fonds du sport, la Loterie romande, la Section de Zermatt, les Forces Motrices valaisannes, les groupes de notre section, etc. Nous remercions tous les donateurs. D'autres demandes sont encore en suspens.

Nous allons contracter un crédit LIM de 900'000 fr. (ce que nous avons déjà fait pour d'autres cabanes). Nous avons augmenté le prix des nuitées, qui sont appliqués depuis ce printemps. Nous créons une commission de fundraising pour obtenir des fonds supplémentaires non seulement pour la cabane Schönbiel mais également pour toutes nos cabanes afin d'avoir les moyens financiers nécessaires dans le futur. Une plaquette et un code QR est à disposition et permet de participer au financement du projet Schönbiel. A savoir que tous vos dons pourront être déduits de vos impôts.

Philippe remercie sincèrement les deux présents Mauro Ferrari et Peter Rudin pour leur travail.

7. Rapport de la Rédaction « La Cordée » par Christophe Biolaz (rapport en annexe)

Christophe a rassemblé les chiffres des 3 dernières années afin de pouvoir comparer les montants imputables par année civile (cf annexe) A savoir que les annonceurs paient quelques fois en janvier les annonces parues en décembre.

Les frais d'imprimerie sont stables malgré l'augmentation des matières premières et de l'électricité. Les tirages sont en augmentation et atteignent 6'400 exemplaires. Nous

pouvons déjà compter sur un montant de Fr. 11'400 d'annonces pour 2024.

Christophe nous rappelle que cela fait 17 ans qu'il réalise la mise en page de La Cordée. Cette dernière a subi divers liftings avec l'impression 2 couleurs en 2011, puis l'impression quadrichromie en 2018. Il nous rappelle qu'il a toujours autant de plaisir à réaliser la mise en page de La Cordée. Il remercie tous ceux qui fournissent les textes : Philippe Chanton, tonton Pierrick, la médiathèque, les membres qui transmettent leur rapport de course, notre relecteur Bernard Balmer, sans oublier Damien Revaz pour son mot du président.

8. Rapport du chef de course : Philippe Chanton

Le rapport a été publié dans la Cordée. Il remercie l'ensemble des chefs de courses pour leur dévouement, sachant que bien souvent ils s'arrachent les cheveux pour proposer de belles randonnées.

9. Rapport OJ – Jeunesse : Christian Grütter

Le rapport a également été publié dans la Cordée. Christian remercie les sponsors du fonds du sport et du CAS CH. Il remercie toutes les personnes impliquées.

10. Adoption des rapports du Président et des Chefs de domaines

L'assemblée adopte les rapports à l'unanimité.

11. Comptes 2023 : Martin Wehrli

(Comptes de la section et des cabanes détaillés en annexe).

A. Bilan et compte de résultat de la Section

Martin Wehrli présente les comptes en détaillant d'abord les points forts qui concernent les comptes d'exploitation de la section qui se soldent avec un bénéfice de 631 fr. La différence principale comparée au budget qui prévoyait une perte de 8'300 fr. provient du fait qu'une fondation nous a à nouveau versé 10'000 fr. à la fin de l'année. En ce qui concerne les dépenses, on est resté proche du budget. Les coûts supplémentaires pour la cordée comparés au budget sont principalement causés par la difficulté de prévoir ses entrées publicitaires. En revanche, ces surcoûts ont été compensés par des frais plus bas que prévu dans la médiathèque ou encore les frais de comité.

Le bilan de la section présente une forte diminution des liquidités. Ceci est dû au fait qu'un montant important, soit 120'000 fr. a été transféré dans le compte bancaire des cabanes d'un côté pour réduire l'exposition au Crédit Suisse, mais surtout pour profiter d'intérêts à travers un dépôt à terme commun avec le compte cabane. Par conséquent, la position « prêt aux cabanes » est montée.

Pour conclure sur le sujet de la caisse de section, Martin Wehrli mentionne le soutien en 2023 de 25'000 fr. de la part du fonds du sport de l'Etat du Valais et financé par la loterie romande. Il est utilisé pour les activités des AJ et OJ.

B. Bilan et compte de résultat des cabanes

Les comptes cabanes présentent quant à eux un bénéfice de 1'607 fr. Le chiffre clé le plus important, soit le résultat d'exploitation est de 262 KCHF. C'est ce montant qui est déterminant pour pouvoir rembourser les prêts et financer des rénovations par exemple. Ce résultat présente donc une amélioration de 35 KCHF en comparaison de l'année passée. Les dépréciations ont été maintenues à un montant appliqué historiquement, soit aux alentours de 223 KCHF.

Le bilan des cabanes voit ses liquidités augmenter pour les raisons mentionnées précédemment. L'ensemble de nos cabanes est maintenant valorisé comptablement à 680KCHF. Les emprunts de 972KCHF sont constitués de 772KCHF par des emprunts tiers. Durant 2023, on a repayé 137'300 fr. de nos dettes.

C. Conclusion

De manière consolidée, on peut présenter un bénéfice de 2'238 fr. et le capital propre qui se situe dorénavant juste en dessous de 600KCHF, soit à 596'941 fr. Martin Wehrli conclut que les chiffres sont bons pour une année d'exploitation, mais pour renouveler notre patrimoine de cabanes, il faut envisager des financements supplémentaires.

12. Rapport des Réviseurs

Le rapport des réviseurs de comptes est lu par le réviseur Jean-Marc Dayer qui parle également pour Gérard Gavillet, également réviseur, qui a dû s'excuser pour l'AD. Il demande de donner pleine décharge à Martin Wehrli, au comité et à la fiduciaire Imhasly & Planche.

13. Acceptation des comptes et décharge au caissier et au comité

L'assemblée à l'unanimité donne décharge au caissier et au comité et accepte les comptes.

14. Election d'un vérificateur suppléant

Marc Loretan (Sierre) est élu vérificateur suppléant. Pour l'année comptable 2024, nous avons ainsi la composition suivante

Vérificateurs des comptes : Jean-Marc Dayer (Sion) + Fabian Studer (Brigue)

Vérificateurs suppléants : Stéphane Monnier (Monthey) + Marc Loretan (Sierre)

15. Adaptation des cotisations

Le comité propose d'adapter les cotisations des membres, afin de pouvoir assumer financièrement les nouveaux projets immobiliers. Damien nous informe que les cabanes de Topali, de Schönbiel, des Dix et le bivouac de Laggin ne sont pas endettés. En fin 2024, ce sera également le cas pour la cabane des Vignettes. Seule, la cabane Monte Rosa restera endettée à raison de 380'000 fr. En 2025, nous aurons besoin d'un nouveau financement pour rénover la cabane Schönbiel. Pour mieux structurer l'avenir de nos cabanes, une planification à long terme des projets de rénovation, des besoins financiers et d'un plan d'amortissement sera élaborée par le comité. Nos finances

devront permettre de rembourser les emprunts et d'investir dans les autres cabanes notamment les Vignettes et la cabane Monte Rosa dont les nouvelles technologies deviennent vieillissantes. A cela s'ajoute les dépenses nécessaires à la mise en conformité des nouvelles normes, tout en tenant compte de l'augmentation des coûts. Parallèlement le montant des cotisations n'a pas été modifié depuis de longtemps et n'a pas évolué avec le coût de la vie. En comparaison avec d'autres sections du CAS, il se situe plutôt en bas de l'échelle.

Actuellement la cotisation pour membre individuel s'élève à 114 fr. dont 75 fr. sont reversés au CAS CH, 12 fr. à la section et le solde de 27 fr. restent pour le groupe. A cela s'ajoute les frais d'inscription pour les nouveaux membres.

Le comité propose d'augmenter les cotisations

- De 10 fr. pour membre individuel dont 1 fr. pour le groupe + 20 fr. de frais d'entrée et + 9 fr. pour le fonds de cabane de la section
- De 20 fr. pour famille dont 2 fr. pour le groupe et + 25 fr. de frais d'entrée et +18 fr. pour le fonds de cabane de la section
- Aucun changement pour les cotisations jeunesse.

Même avec une augmentation des cotisations, la section MtR reste une section attractive au niveau suisse. Même en prenant en considération le fait que certains membres inactifs quitteraient peut-être la section, nous pouvons tabler sur une augmentation notable de la contribution annuelle au fonds pour les cabanes de la section avec un ajout à la réserve annuelle qui passerait de 20'000 fr. à 75'000 fr. dès 2025.

Le comité propose l'abandon de l'exonération de la cotisation pour les membres avec 40 ans de sociétariat pour les raisons suivantes :

- le nombre d'années de sociétariat se compte aujourd'hui à partir de l'OJ
- dans le passé les années étaient comptées à partir de l'âge de 20 ans
- les membres exonérés de la cotisation représentent une charge financière au niveau du groupe, car le non encaissement de la cotisation ne dispense pas le groupe de reverser la part due à la section. Ce montant est proportionnel au nb d'exonérés et varie de 1'459 fr. pour St-Nicolas à 11'266 fr. pour Sion.
- Une communication explicative aux personnes concernées sera préparée et validée avec les groupes.

Parole est donnée aux délégués :

Michal Palaz de Martigny demande si le tout public est sensible au prix des nuitées plus cher pour les non membres.

Damien répond qu'il a été constaté une bienveillance de la part des médias qui estiment que les prix pratiqués en cabane ne sont pas exagérés.

Kusi Sarbach de Saint-Nicolas est mécontent de l'envoi des 75 fr. au CAS CH et se demande dans quel mesure on peut s'y refuser. Comme alternative d'envoyer les 75 fr. au CAS CH, il propose de créer une sorte de fonds pour les cabanes en Valais pour que l'argent des membres de longs dates reste en Valais.

PCH répond que la discussion sur le sujet des catégories n'est pas d'actualité au niveau

suisse. Mais son idée devrait être discutée dans le cadres des séance des présidents des groupes de la section.

Christian Grütter de Viège soutient la proposition d'augmenter les cotisations. En ce qui concerne l'exonération il propose la variante suivante : maintenir l'exonération pour ceux qui en bénéficient déjà et la supprimer pour les nouvelles personnes qui atteignent les 40 ans de sociétariat.

Stéphane Lesquereux de Sion demande si nous disposons de statistiques de fréquentation des cabanes entre membres et non membres ? Selon lui, le tableau comparatif des cotisations entre les différentes sections n'est pas parlant puisqu'il n'y pas de comparatifs avec les salaires en vigueur dans certains cantons.

PCH répond ne pas pouvoir fournir de chiffres ce soir Damien répond que les prix des sections fribourgeoises par exemple sont tout à fait comparables avec notre section puisque le coût de la vie dans ces deux cantons est relativement similaire

Jeannette Meichtry de Brig rebondit sur les propos de Christian concernant l'exonération des cotisations après 40 ans de sociétariat. A savoir que cette mesure engendrera une perte du nombre de membres, mais une meilleure situation financière pour le groupe. Elle relève que les exemptés coûtent mais ne rapportent rien.

PCH répond que la plupart ne savent pas que 75 fr. vont à Bern, la question est de savoir si on souhaite payer pour ces personnes.

Damien précise qu'une lettre informative avec explication sera adressée aux membres ayant 40 ans de sociétariat pour une meilleure compréhension de la situation.

Christelle Choppart de Martigny s'accorde avec Damien afin d'informer ces personnes, éventuellement envoyer un code QR pour celles qui ne souhaitent pas payer la cotisation mais continuer à soutenir la section.

Pierre Giorgio Redaelli de Sierre sommes-nous les seuls à avoir la gratuité après 40 ans de sociétariat?

Le comité n'a pas d'information.

Jacques Salamin de Sion rappelle qu'à l'époque, c'était à partir de 22 ans qu'il était possible de rejoindre le CAS. Il fallait faire une demande formelle avec le soutien de deux autres membres, pour devenir membre. L'exonération se faisait au plus tôt à l'âge de 62 ans. Actuellement à partir de 46 ans il est possible d'être exonéré de la cotisation.

Medéric Berquerand de Martigny, cela fait un peu mal de donner 75 fr. à Bern en sachant que cela ne sert à rien. Il se pose la question si le comité fait suffisamment d'effort d'optimiser les couts et les investissements ou si l'augmentation des cotisations n'est tout simplement pas la solution la plus facile.

Martin Wehrli du comité explique qu'il est peut-être facile d'augmenter les prix, mais il faut

également comprendre que d'une part, les entrées des sponsors ne sont pas si faciles que ça dans cette période actuelle. D'autre part, la commission de fundraising n'a pas encore vraiment démarré. Cela nous amène vers cette troisième option qui est l'augmentation des cotisations. Il souhaite également rassurer en prenant exemple de la cabane MR où il fallait remplacer un logiciel et son ordinateur à raison de 20KCHF par Siemens. Peter Rudin a longtemps insisté pour trouver une solution et finalement Siemens nous a proposé un échange de procédé gratuit. Donc, même si on arrive à la limite du bénévolat, nous cherchons et trouvons tout de même des financements, mais ce n'est pas suffisant.

Nous réévaluons régulièrement le montant des nuitées, avec différenciation des prix entre membres et non membres. Nous devons prendre en compte la concurrence avec les autres cabanes et rester compétitifs tant sur la qualité que sur les prix. Les no-show ont été instaurés ainsi qu'une augmentation des nuitées. Nous cherchons aussi à gérer le flux discontinu de fréquentation certains jours. Pour exemple, les randonneurs partent tous le samedi de Chamonix pour la haute route.

Damien rajoute qu'en ce qui concerne Bern, des commissions ont été constituées et travaillent actuellement pour savoir comment est dépensée la partie des cotisations reversée au CAS CH. Ce dernier subit actuellement une énorme pression qui est révélatrice d'un dysfonctionnement.

Medéric Berquerand de Martigny pourquoi ne pas travailler avec les autres sections qui ont des cabanes en valais.

Damien du comité signale que diverses sections sont détentrices de cabanes en Valais et nous avons évidemment beaucoup d'échanges avec les autres sections.

Etienne Delavy de Monthey, il y a moins de 10 ans, la section a décidé de garder La Cordée en version papier et non seulement en numérique par respect pour les générations qui apprécient encore ce format et ne sont pas familiers avec les outils informatiques. Même si elles sont éloignées des actifs, ces personnes gardent une attache sociale, voire sentimentale au CAS. Aujourd'hui, dans une même idée de respect de nos aînés, nous ne devrions pas augmenter leurs cotisations. Oui toutefois pour les nouveaux jubilaires (40+) qui sont familiers avec la situation actuelle du club, mais pas rétroactif pour les anciens membres.

Stéphane Lesquereux de Sion propose de faire des tarifications différenciées entre les jours de grande fréquentation.

Maxime Dubosson de Monthey propose de supprimer l'exonération à tout le monde, car tous les membres doivent participer et cela est aussi dans l'esprit du club de continuer à cotiser.

Damien explique que la vote sera fait en deux volets: d'abord nous votons sur l'augmentation des cotisations proposée par le comité, mais sans la partie d'exonération. Le deuxième vote sera pour savoir si nous acceptons la suppression de l'exonération et le troisième pour savoir si l'exonération pour les membre 40+ actuel reste valable. La double majorité des délégués et des présidents est requise. Une pause de 3' est accordée pour discussion entre groupes avant de passer au vote.

L'augmentation des cotisations est acceptée

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Délégués	72	1	0
Présidents	8	0	0

Le renoncement à l'exonération est accepté

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Délégués	61	4	4
Présidents	7	0	1

4 délégués ne participent pas au vote.

Le renoncement à l'exonération uniquement pour les nouveaux bénéficiaires (proposition du groupe de Viège) est refusé

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Délégués	22	31	6
Présidents			

14 délégués ne participent pas au vote.

16. Révision des statuts

Nous souhaitons adapter quelques articles de nos statuts dans le but de :

- faciliter les démarches lors des changements de comité (siège à Sion),
- permettre l'exonération des impôts (patrimoine de nos cabanes, bénévolat et dissolution de la section),
- adapter les pratiques à la réalité (statut donné à chaque membre, durée du mandat des membres du comité et ajustement des compétences entre l'AD et la conférence des présidents).

Anne-Patricia Berguerand de Martigny demande si les statuts font référence à la loi Suisse
Damien répond que l'association est constituée au sens du Code Civil Suisse.

Le changement de statuts est accepté

	<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstention</u>
Délégués	73	0	0
Présidents			

17. Fixation de la prochaine assemblée des délégués

25 avril 2025 à St-Nicolas

18. Divers

Merci au groupe de Brigue pour l'organisation de la sortie hiver à la cabane Mt Rosa.

L'assemblée est terminée.

Pour le procès-verbal
Mireille Bertizzolo

Mireille Bertizzolo
Secrétaire

Damien Revaz
Président